

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-13 du 23 Janvier 1989

Chargeant le Camarade Ousmane BATOKO,
Ministre de l'Information et des Com-
munications de l'intérim du Camarade
Guy Landry HAZOUME, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration pour compter du 6 Janvier 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N° 85-315 du 29 Juillet 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

Ø E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 6 Janvier 1989 le Camarade Ousmane BATOKO, Ministre de l'Information et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration pendant l'absence du Camarade Guy Landry HAZOUME.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Janvier 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2
CPC 6 MAEC MIC 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE DLC INSAE 6 IGE 4
BN DAN 4 DCCT ONEPI GDE CHANC. 3 UNB FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6
JORPB 1.-